



**CABINET
RIOUX**

Commissaire aux Comptes

3M CUBE

Siège Social : 40 rue du Foy

44590 DERVAL

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
938 912 979 RCS de Nantes

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport de titres de la société SAS ARMABETON à la société 3M CUBE

Cabinet RIOUX

15 Rue Henri Lemarié

35400 SAINT MALO

Mail : r.rioux@cabinet-rioux.com

RCS SAINT MALO 842 135 527 – SARL au capital de 10 000 Euros

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport de titres de la société SAS ARMABETON à la société 3M CUBE

Madame,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société 3M CUBE en date du 22/01/2025 concernant l'apport par Madame Marlène BRIET de 10 actions de la société SAS ARMABETON, qu'elle détient, à la société 3M CUBE dans le cadre de son augmentation de capital, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L 225-147 du Code de commerce.

L'apport en nature envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport. Il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Présentation de l'opération

Madame Marlène BRIET détient à ce jour 11 actions sur les 340 actions composant le capital de la société SAS ARMABETON, société par actions simplifiée au capital de 34.000 euros dont le siège social est situé à Zone Industrielle des Estuaires, 44590 Derval, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 823 413 992.

Elle souhaiterait apporter 10 actions qu'elle détient dans cette société à la société 3M CUBE, société holding.

En rémunération de l'apport qui lui est consenti, la société 3M CUBE émettrait des actions au profit de Madame Marlène BRIET au titre de son augmentation de capital.

2. Présentation des sociétés

Société Bénéficiaire 3M CUBE

La société « 3M CUBE » est une société par actions simplifiée au capital social de 1.000 €, dont le siège social est situé 40 rue du Foy, 44590 DERVAL et qui est immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Nantes, sous le numéro 938 912 979, représentée par Madame Marlène BRIET.

La société « 3M CUBE » est constituée, aux termes des dispositions de l'article 5 de ses statuts, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

La société « 3M CUBE » a pour objet, aux termes des dispositions de l'article 2 de ses statuts :

- *L'activité de prestations de services techniques, administratifs, commerciaux et de gestion ; l'acquisition et la gestion des participations de la société ; l'activité de holding financière, l'activité de société de portefeuille ;*
- *L'activité de société animatrice de groupe, la présidence de toutes sociétés ou groupement;*
- *La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de toutes sociétés nouvelles, d'apport, de commandites, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'associations en participation ou autrement, et généralement toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet;*
- *L'acquisition et la gestion, notamment par location, de tous biens immobiliers ; la location en meublé ; l'activité de marchand de biens*
- *L'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou d'apport, la propriété, la cession et plus largement la gestion, l'administration de valeurs mobilières ou tout autre forme de placement, gérées individuellement ou collectivement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des valeurs mobilières en question. Les valeurs mobilières visées ci-dessus sont notamment et sans que cette liste soit les titres cotés ou non en bourse, les obligations, les titres de créances négociables, les bons du trésor, les titres d'OPCVM (FCP ou SICAV). La société pourra en outre souscrire tout contrat de capitalisation.*
- *L'achat, la vente, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, l'import-export, la location, le conditionnement de tous biens ;*
- *La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations ou entreprises commerciales ou Industrielles pouvant se rattacher à l'objet social;*
- *La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;*
- *La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;*

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et Immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Le capital social, libéré intégralement, est fixé à 1.000 €. Il est divisé 100 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La société « 3M CUBE » est assujettie à l'IS.

Société dont les titres sont apportés SAS ARMABETON

La société « SAS ARMABETON » est une société par actions simplifiée au capital de 34.000 euros dont le siège social est situé à Zone Industrielle des Estuaires, 44590 Derval, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 823 413 992.

La société « SAS ARMABETON » a été constituée, aux termes des dispositions de l'article 5 de ses statuts, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

La société « SAS ARMABETON » a pour objet, aux termes des dispositions de l'article 2 de ses statuts :

La fabrication et la vente d'armatures métalliques, de produits en béton et autres produits pour le bâtiment et les travaux publics.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de parts ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Le capital de la société SAS ARMABETON s'élève actuellement à un montant de 34.000 euros, divisé en 340 actions de 100 euros de valeur nominale.

La société « SAS ARMABETON » est assujettie à l'I.S.

3. Présentation des apports

L'apporteur apporterait, sous les garanties ordinaires de droit au bénéficiaire, ce que ce dernier accepte, dix (10) actions de la société SAS ARMABETON.

4. Evaluation de l'apport

Les parties ont décidé d'arrêter conventionnellement la valeur totale de l'apport à la somme forfaitaire et définitive de quarante-trois mille euros (43 000 €).

5. Rémunération de l'apport

En rémunération et représentation de l'apport, l'apporteur recevrait quatre mille trois cents (4.300) actions ordinaires du bénéficiaire de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées

6. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Dans le cadre de notre mission, nos diligences ont consisté en :

- Une prise de connaissance de l'opération envisagée par entretiens avec les différents conseils des dirigeants des sociétés ;
- L'examen du projet de contrat d'apport entre Madame Marlène BRIET et la société 3M CUBE ;
- L'examen du projet de statuts modifiés de la société 3M CUBE ;
- L'examen limité de la situation intermédiaire au 30/09/2024 de la société SAS ARMABETON dont les actions sont apportées ;
- La validation de la méthode retenue pour valoriser l'apport de la société SAS ARMABETON à la valeur réelle par comparaison avec les méthodes financières généralement admises ;
- Une analyse du régime comptable et fiscal de l'opération.

7. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l'apport en nature des 10 actions de la société SAS ARMABETON prévus dans le projet de contrat d'apport, s'élevant à un montant global de 43.000 euros n'est pas surévaluée et en conséquence que l'actif net objet de l'apport est au moins égal au montant prévu de l'augmentation de capital de la société 3M CUBE qui s'élève à 43.000 euros.

Fait à Saint Malo, le 30/01/2025

Le commissaire aux apports :

Romain RIOUX